

Bureau de la CLE
Vendredi 22 novembre 2024
de 14h30 à 16h30
au site Minier d'Arenberg à Wallers

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du pacte de gouvernance territorial
2. Etat d'avancement du tableau de bord
3. Point sur l'étude HMUC
4. Avancement du projet : « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »
5. Point sur la composition de la CLE
6. Questions diverses

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (5/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- Michel DUPONT : Président de la commission "Amélioration des connaissances et partage de la ressource »
- Jean-François DALY : Représentant Cœur d'Ostrevent
- Simon LESUR : Représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Georges SANT : Représentant de la CCPC

Dans le collège des usagers (1/3 membres)

- Alain SIX : UFC Que Choisir

Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

- FRERE Antoine : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Stéphanie PASQUET : Agence de l'eau Artois Picardie

Invités :

- Adeline LAFONTAINE : coordinatrice SAGE Scarpe aval
- Bruno LAME : Technicien SAGE Scarpe aval
- Aurélien THURETTE : représentant la directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Matthieu HOYAU : Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Marie KRAWCZYK : Douaisis aggro (service GEMAPI)

Excusé(e)s :

- Isabelle ZARLENGA : Directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Stéphanie HUGUES : représentante de la CAPH

- Nicolas DEBRABANT : Chambre d'agriculture
- Jean-Claude LEGRAND : Fédération Nord nature environnement
- Edith BOUREL : Maire de Raches
- Olivier CARDOT : Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent

COMPTE-RENDU

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur FONTAINE introduit la séance en remerciant la CAPH pour le prêt de la salle et en excusant les absents.

1) Présentation du pacte de gouvernance territorial

Stéphanie PASQUET présente aux membres du bureau le pacte de gouvernance territorial qui s'inscrit dans le cadre du plan eau du gouvernement et du SDAGE. Celui-ci doit être signé pour juin 2025 avec un objectif de résultat à 3 ans.

Un point d'avancement de ce pacte sera effectué tous les ans avec le président de la CLE et les personnes contribuant à l'animation, afin de pouvoir discuter des blocages et des difficultés au fil de l'eau et non en fin de parcours.

Monsieur FONTAINE demande si cette démarche est imposée au SAGE ?

Stéphanie PASQUET répond que le financement du SAGE sera encadré par ce pacte, mais ce dernier est issu d'une co-construction locale avec l'agence de l'eau.

Monsieur FONTAINE s'interroge sur la coordination interSAGE. Aujourd'hui, le SAGE Sensée ne fait pas parti de l'ACLEBE. On ne peut pas contraindre à adhérer. Il demande toutefois que l'AEAP se coordonne avec les autres SAGE.

Stéphanie PASQUET répond que l'intérêt est de valoriser le temps interSAGE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Dans le cas des autres SAGE, il sera également demandé de mieux se coordonner avec les autres SAGE. Le pacte financera des actions et non des postes.

Concernant le SAGE Scarpe aval, il s'agit surtout d'inscrire dans le pacte les actions déjà réalisées avec une feuille de route sur 3 ans.

Une fois le pacte signé, un contrat de masse d'eau peut être réalisé de manière volontaire afin de mettre en œuvre des actions opérationnelles.

Monsieur HOYAU demande comment seront identifiés les travaux les plus pertinents ? La démarche PERISCOP (Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées) a ses limites. Tous les acteurs ne sont pas forcément présents et par conséquent nous avons une vue partielle et peu efficace.

Stéphanie PASQUET répond que PERISCOP a permis de définir les pressions et impacts sur le territoire ainsi que des typologies d'action à mener sur le territoire. Il est toutefois nécessaire de consolider ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs du territoire en vue d'aboutir à une liste des actions pertinentes dans le contrat de masse d'eau. C'est pourquoi, le pacte de gouvernance et le financement d'un volet diagnostic contribueront à l'émergence de ces contrats.

Monsieur DUPONT s'interroge sur le portage de ce contrat de masse d'eau, car celui-ci n'est pas forcément porté par un SAGE. Monsieur DUPONT indique que seul le SAGE Scarpe aval peut avoir une vision globale, mais que le délai est court.

Monsieur FONTAINE demande « qu'est-ce qui est évalué au bout de trois ans ? Les moyens ? La qualité ? »

Stéphanie PASQUET répond que la priorité est donnée aux masses d'eau devant atteindre le bon état en 2027. Concernant le SAGE Scarpe aval où la masse d'eau est fortement dégradée, il est attendu une amélioration significative de la qualité de la masse d'eau.

Alain SIX alerte sur le fait qu'il est urgent de faire le diagnostic.

Jean Paul FONTAINE répond qu'un diagnostic existe, celui-ci doit être actualisé

2) Etat d'avancement du tableau de bord

Bruno LAME présente le tableau de bord n°6. Une version 1 a été transmis le 7 novembre pour une relecture élargie. Des remarques ont été reçues, celles-ci ont été prises en compte et une version 2 va être renvoyée le 25 novembre pour une validation en CLE le 6 décembre.

Ce tableau de bord se veut accessible à tous, afin d'avoir un état des lieux du territoire et de pouvoir suivre l'évolution du territoire.

Concernant les prélèvements agricoles, il est indiqué que les prélèvements sont faibles par rapport à l'eau potable sur l'ensemble de l'année, mais qu'il faut regarder les prélèvements en période d'étiage (période sensible).

3) Point sur l'étude HMUC

Adeline LAFONTAINE informe le bureau de la CLE qu'à la suite du lancement de l'appel d'offres concernant l'étude HMUC, une seule candidature et offre a été reçue : SAFEGE. Celle-ci s'élève à **247 200€ TTC** (offre de base de la tranche ferme) avec 61 080€ TTC de tranche optionnelle.

Au vu du montant, l'offre est déclarée sans suite conformément aux dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique. En effet, l'offre reçue est supérieure au seuil des marchés à procédures adaptées. Le marché va donc être relancé avec une procédure de marché formalisé.

Cependant, au vu de cette offre, l'estimation a été revue à 308 280€ TTC, ce qui n'est financièrement pas supportable au budget du SAGE actuel.

Monsieur DUPONT indique que la convention actuelle entre le SAGE et les EPCI ne comprend pas le financement de l'étude HMUC. Il demande donc qu'un courrier soit envoyé au EPCI demandant leurs engagements sur le financement de l'étude HMUC. Cette proposition sera faite en CLE du 6 décembre.

L'Agence de l'eau indique que l'accord pour le financement de l'étude HMUC se fera lors de la prochaine commission d'intervention probablement juin 2025 sous réserve d'avoir un dossier complet dans les temps impartis de l'instruction.

4) Avancement du projet : « Diagnostic gratuit de votre site en ZH »

Bruno LAME présente le diagnostic gratuit des zones humides à restaurer.

Informations et inscriptions sur : <https://www.sage-scarpe-aval.fr/diagnostic-gratuit-de-votre-site-en-zone-humide>

A ce jour, 4 sites se sont inscrits, soit 47,05 ha sur les communes de Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Pecquencourt, Raches et Bellaing. L'appel à candidature a lieu jusqu'au 31 décembre 2024.

Parmi les 4 sites, l'institut d'Anchin est inscrit. La DDTM rappelle qu'une mesure compensatoire se situe sur ce site. Bruno LAME indique que cette information est bien prise en compte. Le site peut faire l'objet d'un diagnostic sur 15 ha parmi les 27 ha que compte le site (mesure compensatoire comprise).

5) Point sur la composition de la CLE

Adeline LAFONTAINE informe que la CCI Hauts de France a désigné 2 élus pour représenter la CCI au sein de la CLE. Il s'agit de :

- Pour la CCI Grand Lille : Jean-Marie DUVIVIER
- Pour la CCI Grand Hainaut : Sébastien DELQUIGNIES

La DDTM va effectuer l'arrêté préfectoral pour modifier la composition de la CLE.

Aussi, deux organismes ont demandé à intégrer la CLE :

- UNICEM a fait sa demande directement au président. Il a été statué lors du dernier bureau qu'un représentant peut être présent en commission thématique.
- SDPPR a sollicité directement la DDTM qui demande au bureau de la CLE de statuer. Le bureau de la CLE a décidé qu'un représentant de la SDPPR peut également faire parti des commissions thématiques du SAGE. La SDPPR pourra demander une intégration à la CLE lors du renouvellement.

6) Questions diverses

Aurélien THURETTE évoque qu'une nouvelle pratique de plantation de paulownia s'effectue sur le territoire et qu'il peut y avoir un impact potentiel sur la ressource en eau. Ce point sera évoqué lors de la CLE du 6 décembre.

Prochain rendez-vous :

- **6 décembre à 9h30 : CLE à la salle des fêtes de Landas**

Annexes

Présentation générale de la réunion